

	Document	Doc.nr.	DOC-SA-002
	CERTIFICAT DE GARANTIE	Versie	01
		Versiedat.	29/09/2023
		Pag.nr.	1 van 1
		ISO 9001 sectie	7.5

Les produits HDM sont fabriqués avec le plus grand soin, à partir de matériaux de qualité. HDM offre, en outre, une garantie sur les défauts de matériau ou les vices de fabrication à compter de la date d'achat. La durée de cette garantie dépend du groupe de produits et est disponible sur l'emballage ou sur le site www.hdm.be.

La garantie est soumise aux conditions reprises ci-dessous.

- HDM offre une garantie sur ses produits à usage résidentiel et commercial, à condition qu'ils soient appliqués, traités et entretenus conformément aux instructions de HDM. La bonne qualité de produit doit être utilisée pour une application dans des espaces ou des endroits appropriés. Les instructions d'installation et d'entretien, ainsi que d'autres informations sur le produit, sont disponibles dans la notice fournie dans l'emballage des produits ou sur le site web www.hdm.be.
- Le délai de garantie prend cours le jour de la livraison.
- La garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation incorrecte, de méthodes de nettoyage inadéquates, de dommages dus à des fissures, des chocs ou des coupures ou d'accidents tels que les dommages causés par des objets lourds/tranchants ou le remorquage de meubles. Pour que la garantie s'applique, les dommages par panneau doivent couvrir au moins 1 cm² de la surface et être clairement visibles.
- Le produit doit faire l'objet d'un examen minutieux afin de déceler les vices ou les dommages avant son installation. Les produits visiblement endommagés ne peuvent être installés et doivent être signalés au revendeur HDM chez qui le produit a été acheté dans les 14 jours après l'achat. Les produits endommagés seront ensuite échangés. Les plaintes introduites après ce délai ne seront pas prises en compte pour la garantie.
- Dans l'éventualité de défauts de matériau ou de vices de fabrication, HDM reprendra le produit endommagé conformément aux présentes conditions de garantie et proposera un produit alternatif. Seul le produit présentant des défauts de matériau sera repris. Les autres dommages potentiels ou frais engagés/à engager, comme les frais de pose, de transport et de déménagement, ne seront pas remboursés.
- Pour invoquer la garantie, il convient de présenter le bon original et daté en guise de preuve de garantie. Il fait, en effet, office de certificat de garantie et doit être apporté au revendeur chez qui le produit HDM a été acheté.
- Le revendeur évaluera et traitera la réclamation et la transmettra à HDM si nécessaire. La garantie s'applique uniquement au premier utilisateur/à l'acheteur original du produit et ne peut être cédée.
- Si la réclamation est fondée, HDM remplacera le produit par un produit équivalent disponible à ce moment-là.

Aucune autre garantie que celle décrite dans les conditions de garantie ci-dessus ne s'applique. HDM décline toute responsabilité pour les dommages directs et/ou indirects causés par un produit présentant des défauts, et ne peut être tenu responsable des frais d'enlèvement et de réinstallation du produit ni des frais de transport ou de transaction.